

L'emploi du temps du maitre supplémentaire

Quelques recommandations :

- cibler les classes de CP-CE1 du cycle 2 :
- planifier, ajuster, réguler l'emploi du temps selon les périodes en fonction de l'efficacité et de la plus-value recherchées,
- limiter le nombre de classes bénéficiant du dispositif (pas plus de 6 classes sur la même période),
- prévoir 2 à 3 séances par semaine de 45 minutes dans la même classe, sur la même compétence, pour que l'action pédagogique soit efficace,
- conserver un créneau dans la semaine pour l'organisation, la préparation, la rédaction du journal de bord du dispositif...,
- indiquer la modalité d'intervention,
- envoyer à l'IEN l'emploi du temps pour validation avant chaque début de période.